



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires

Question écrite n° 41946

Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les taux d'encadrement lors des temps d'accueils de loisirs périscolaires. Depuis la réforme des rythmes scolaires de 2013, pour inciter les municipalités à remplacer les garderies par des accueils de loisirs associés à l'école (ALAE ou CLAE) et dans le cas précis de la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) sur la commune, il est devenu possible de demander une dérogation en matière de taux d'encadrement pour passer de 10 à 14 enfants de moins de 6 ans par animateur et de 14 à 18 enfants de plus de 6 ans par animateur. Depuis, ces taux d'encadrement sont devenus la norme. Dans un contexte où l'éducation populaire tend à se professionnaliser, les animateurs de centres de loisirs ont pour missions de coéduquer avec les parents, enseignants et associations. Ils ont pour quotidien de répondre aux politiques éducatives de la commune (qu'ils soient salariés d'une mairie ou d'une association), d'écouter les familles, d'alerter les élus, d'échanger avec les équipes enseignantes, de participer à la vie locale, de proposer des projets d'animations construits répondant aux objectifs du projet pédagogique, mais aussi et avant tout, ils ont pour préoccupation de garantir la sécurité morale, physique et affective des publics accueillis. Dans un contexte sanitaire (covid-19) et social (plan vigipirate) laissant les familles au portail, sans jamais voir le lieu d'évolution de leurs enfants, les animateurs sont en première ligne en gérant chacun jusqu'à 14 enfants de moins de six ans, c'est-à-dire des enfants âgés parfois de 3 ans ou 4 ans, avec des besoins spécifiques. Chez les plus grands, avec un animateur pour 18 enfants, gérer un conflit ou soigner une blessure sans mettre en péril les activités demande aussi un vrai sens des priorités. Aujourd'hui, le secteur de l'animation connaît, qui plus est, une baisse à tous les niveaux. Depuis la rentrée, il y a de moins en moins d'animateurs (taux d'encadrement), de moins en moins de postulants (emplois précaires), de moins en moins d'animateurs diplômés et de moins en moins de locaux (contraintes budgétaires obligeant parfois de choisir entre la construction d'une école ou d'un ALAE). Parent pauvre de l'éducation, le personnel des accueils périscolaires mérite plus que jamais toute l'attention, tout comme les communes qui souhaiteraient maintenir une qualité d'accueil supérieure, avec des taux adaptés, mais qui ne peuvent plus se le permettre financièrement. Aussi, il souhaiterait connaître sa position sur ces possibilités d'adaptations.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Portarrieu](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41946

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 octobre 2021](#), page 7623

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)